

## **La pendule de la chapelle des Charbonnières passe à la nouvelle église puis est remplacée par une seconde pendule**

### **Première pendule<sup>1</sup>**

Installation « d'un orologe » dans la chapelle, notes provenant des procès-verbaux des chefs de famille du village des Charbonnières.

Du 12 mai 1828 :

*Du même jour, le sieur Abram David Rochat tisserand s'est engagé de gouverner l'horloge (noté oreloge) du village pour deux francs par année, qu'il a accepté mais pour six ans.*

*A.D. Rochat*

*L'on a passé en voix comment l'on doit faire l'ouvrage pour poser l'horloge, soit pour son emplacement. L'on a décidé de le faire en tache, si la chose convient. A été mis en prix par Samuel Rochat charpentier pour le prix de cent francs, mais il doit souffrir tous les frais soit dépenses que le dit horloge coûtera de poser. Les contrepoids seront fermés depuis le haut jusqu'en bas, fournir une serrure pour fermer le dit horloge et faire en tout contentement soit en dit d'expert et en sûreté de toute humidité. A été rabaisé par plusieurs. Expédié à Moyse Rochat de la Cornaz menuisier et David Rochat charpentier pour le prix de quarante-neuf francs et cinq batz, le tout sans aucune « ogmentation ».*

*Moïse Rochat      David Rochat*

Du 31 mai 1828

*La cédule provenant de Charles Rochat du Haut des prés a été rendossée en paiement au sieur Cheneaux, maître « orlogeu » de Gollion en paiement de l'horloge qui a fait pour le village. Fait dans dite assemblée.*

Du 10 juin 1828

*Les entrepreneurs pour l'établissement de l'horloge en charpente se sont présentés, qui ont demandé à l'assemblée qu'ils avaient fait des ouvrages de plus qu'ils ne devaient. Ils venaient se recommander à la dite assemblée de leur accorder quelques dédommagement. Ce que passé en voix a été rejeté ; ce qui, d'après la visite faite par les chefs du hameau ont trouvé que leurs ouvrages n'étaient pas finis.*

---

<sup>1</sup> L'orthographe est tellement déficiente que l'on a pris la résolution de la corriger. Seuls les termes mis entre guillemets sont originaux.

*L'on a passé de plus si l'on doit charger le recteur de finir l'ouvrage qu'il reste à aire et qui est à la charge du village, au clocher mettre une vitre pour éclairer l'horloge, pose des roulettes pour passer la corde de la cloche et une chéneau pour passer la dite corde jusques où il conviendra. Les dits objets ci-dessus ont été expédiés au sieur David Louis municipal pour le prix de trois francs cinq batz, mais le tout à réception.*

Du 14 avril 1829

*Les Chefs de famille du hameau des Charbonnières assemblés dûment convoqués, les recteurs ont représenté que le dit expert ci-devant demandé pour faire l'inspection du « orloge » du village, demandait de faire son rapport. Le dit David Humberstet a observé : 1o Que les pignons et pivots n'étaient point en acier trempé et qu'il n'y avait poinjt de régularité dans l'engrenage, ce qui le fait varier dans sa marche.*

*Le même jour l'on a passé sur l'indemnité du dit Humberstet pour ses peines. Le dit hameau par bonne considération a accordé vingt batz.*

*L'on a passé sur la mise de la cloche et du gouvernement de l'horloge sur les conditions (suivantes) : de sonner régulièrement le midi et les huit heures le soir depuis Saint Denis jusques à Pâques, et depuis Pâques neuf heures le dimanche jusques à Saint Denis. Et gouverner l'horloge en conscience et à dit de bon maître, fournissant de bonne huile propre et graisser la cloche tous les mois, et toutes les réparations qui n'excèdera trois batz sera à la charge du sonneur. Echute à David Humberstet pour prix de huit francs pour toutes choses.*

Du 27 septembre 1831

*Le même jour l'on a passé sur la réparation à faire à la chambre du « orloge ». L'on a décidé de faire réparer la dite chambre en la rallongeant et en la rélargissant, ce qui le tout fait dit de bon maître. L'on a chargé une commission pou faire exécuter le dit ouvrage composée comme suit, savoir le Juge et Edouard Rochat.*

Les dépenses à l'occasion de l'installation de cette horloge sont les suivantes<sup>2</sup>.

Comptes 1828

*Pour sonner midi et conduire l'horloge, 8/./.*

*Pour une journée à poser l'horloge à David Rochat charpentier 49/5/.*

---

<sup>2</sup> Les comptes des Charbonnières sont très compliqués, faisant d'une part intervenir les bourgeois du village, soit les Rochat, et d'autre part les Golay pris dans les comptes généraux. Il y a donc deux comptes pour chaque année !

## Comptes 1829

*A David Humberst pour viser l'horloge s'il était conforme au mis en prix, 2/.*

*A David Rochat pour gouverner l'horloge, 2/.*

*Pour des réparations faites au dit horloge, à David Rochat, 3/.*

Le prix de la pendule n'apparaît pas, pour la simple raison que celle-ci a été offerte par Charles Rochat du Haut des Prés. En remerciement de son don, le village fera graver par le constructeur son nom sur les deux barres de front du châssis. On aurait du dire : Charles Rochat du Haut des Prés Charbonnières a coûté 600 fr. On ne lit que : Charles Rochat du Haut Charbonnières a coûté 600 fr.



La pièce parallèle existe aussi.



Charbonnières, a. Coule 60/70



Suite à la construction de la nouvelle église en 1833-1834, le mouvement fut déplacé en celle-ci. Les articles des comptes portés sur l'année 1835 (AHC NA1) signalent ceci :

*Au maréchal du Pont pour refacture à « l'orloge » rapport à son reçu, 2/./.*

*Au recteur Louis Rochat pour trois toises huit pieds de planche pour faire le cabinet de la tour de l'Eglise neuve pour l'orloge, 15/2/.*

Les notes seront désormais peu nombreuses concernant ce mouvement. On peut tout de même lire :

*Du 24 avril 1875. L'horloge du village ayant besoin de nettoyer, le conseil ouvre un concours pour cet ouvrage et recevra les soumissions jusqu'au 10 prochain. Publication en sera faite.*

Lors de la cession de l'église faite par le village des Charbonnières à la commune du Lieu en 1882, le dit conserve la propriété de la cloche et de l'horloge et devra les entretenir<sup>3</sup>.

Ce n'est que partie remise. La cession de cette cloche ainsi que de la pendule intervient en 1888. Selon ces termes :

*Article premier. Le hameau des Charbonnières cède gratuitement à la Commune du Lieu l'horloge du Temple de ce hameau qui est déjà propriété communale. La commune du Lieu entretiendra et dirigera convenablement cette horloge et la remplacera par une neuve en cas de destruction ou détérioration par incendie ou accident<sup>4</sup>.*

C'est alors que l'horloge montre des signes de faiblesse. Elle sera remplacée et l'ancien mouvement offert sans doute à la vente. Bien que nous n'ayons pas retrouvé le prix de ce vieux mouvement dans les comptes de la commune. Ce que l'on sait néanmoins, c'est que l'acquéreur fut Jules-Moïse Rochat dit Saïset aux Charbonnières. Le prouvent deux éléments du châssis demeurés dans sa maison du temps où il y vivait, aux mains aujourd'hui des propriétaires actuels, pièces à voir ci-dessus.

Ainsi donc, pour une nouvelle fois, un mouvement d'église qui ferait aujourd'hui la richesse de notre patrimoine horloger, disparaissait dans l'indifférence la plus complète. Reste malgré tout ces parties du châssis qui témoignent de manière concrète de la grandeur que pouvait avoir le dit mouvement.

---

<sup>3</sup> AHC, S14, du 22 juin 1882.

<sup>4</sup> AHC, S15, du 21 décembre 1888.